

## **POLITIQUE SUR L'INTERNATIONAL**

Adoptée par le Conseil d'administration (Résolution CA-3010) le 14 février 2012

# TABLE DES MATIÈRES

1.0	Préambule .....	page 3
2.0	Champ d'application .....	page 3
3.0	Objectif général.....	page 3
4.0	Objectifs spécifiques.....	page 3
5.0	Axes d'intervention .....	page 4
6.0	Rôles et responsabilités.....	page 5
7.0	Entrée en vigueur et révision de la politique.....	page 7

## ANNEXES

	Annexe 1 - Définitions.....	page 8
--	-----------------------------	--------

## 1.0 PRÉAMBULE

Cette Politique s'inspire de la *Stratégie d'internationalisation de l'éducation québécoise* du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), et prend appui sur la Mission du Collège, laquelle réfère à l'ouverture sur le monde.

Le développement de l'international est en progression dans l'ensemble du milieu de l'éducation et de façon particulière dans les réseaux universitaire et collégial. De son côté, le Cégep de Lévis-Lauzon pose, depuis plusieurs années, en collaboration avec les membres de son personnel, des actions dans les domaines de l'internationalisation et de l'éducation interculturelle. L'intérêt des étudiants et du personnel envers ces secteurs d'activité étant croissant et plusieurs facteurs, tant internes qu'externes, étant susceptibles d'influencer les choix que peuvent exercer les divers intervenants, il est important pour le Collège de se doter d'une Politique sur l'international. Celle-ci, en plus de contenir les objectifs visés et les définitions d'usage, renseigne sur les axes d'intervention privilégiés par le Collège, en plus de préciser les responsabilités générales inhérentes à chacun des acteurs impliqués. Enfin, il est d'intérêt général de souligner que l'accueil, l'intégration et l'encadrement des étudiants internationaux, peu importe le contexte de leur présence au Collège, demeurent l'affaire de tous et chacun.

## 2.0 CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'adresse à l'ensemble de la communauté collégiale et s'applique à toutes les activités à caractère international du Collège. Elle s'inscrit en continuité avec la *Politique d'encadrement des voyages de groupe et des délégations organisés à l'intention des étudiants du collège*.

## 3.0 OBJECTIF GÉNÉRAL

De façon générale, la politique a pour objet de préciser un cadre de référence en vue de la réalisation de la mission éducative du Collège. Elle vise notamment à préciser les types et les motifs des activités à réaliser dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

## 4.0 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- instituer un cadre de référence venant baliser et harmoniser l'ensemble des activités internationales menées au Collège;
- favoriser le rayonnement et le développement du Collège par la mise en œuvre de projets internationaux;
- favoriser le perfectionnement, la recherche, l'exportation du savoir-faire et le développement professionnel;
- contribuer à la formation de citoyens ouverts sur le monde, socialement responsables et capables de s'engager dans un environnement international et multiculturel;
- encourager l'enrichissement de l'enseignement par l'internationalisation de la formation;
- positionner les activités d'accueil, d'intégration et d'encadrement des étudiants internationaux<sup>1</sup> à l'intérieur de l'ensemble des activités internationales;
- faciliter et encadrer le développement des projets de mobilité étudiante;

---

<sup>1</sup> Par étudiants internationaux, le Collège réfère à tout étudiant en provenance de l'extérieur du Québec.

- renforcer l'expertise et les compétences des membres du personnel en lien avec les activités internationales;
- valoriser la participation individuelle et collective de même que la sensibilisation aux divers projets à caractère multiculturel et international du Cégep;
- contribuer au développement local, régional et international par le partage d'expertises avec un réseau de partenaires au Québec, au Canada et à l'étranger.

## 5.0 AXES D'INTERVENTION

Le Collège fait sien les quatre grands axes d'intervention de la *Stratégie d'internationalisation de l'éducation québécoise* du MELS.

### **Axe 1 : Éducation et formation**

Le premier axe consiste à former, à partir d'un enseignement dans une perspective mondiale et citoyenne ou d'un encadrement spécifique, des citoyens porteurs de valeurs humanistes et démocratiques, capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde de plus en plus globalisés. À cet effet, le Collège sensibilise ses étudiants aux autres cultures et à l'interculturalisme. Il favorise le développement chez ceux-ci des qualités humaines leur permettant de faire face aux défis d'une société pluraliste, globalisante et concurrentielle.

### **Axe 2 : Mobilité**

Le deuxième axe est celui de la mobilité des personnes et des connaissances. En accord avec cette visée, le Collège favorise et encourage la poursuite hors Québec de séjours d'études, de stages de toute nature, de missions humanitaires et de voyages culturels ou d'immersion. Il supporte également les stages et activités d'enseignement et de recherche pour le personnel à son emploi. Le principe de réciprocité est recherché dans les activités décrites précédemment.

L'accueil et l'encadrement des étudiants internationaux se retrouvent également sous l'axe de la mobilité.

### **Axe 3 : Exportation du savoir-faire**

Le Collège demeure à l'affût et encourage les collaborations avec divers organismes, notamment par l'entremise de ses deux Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSE).

### **Axe 4 : Rayonnement et positionnement**

En termes de rayonnement et de positionnement, le Collège maintient son adhésion à des organismes qui s'occupent de développement international. Il établit des contacts privilégiés et signe des ententes cadres de collaboration avec des institutions d'enseignement partenaires de divers pays.

## 6.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration adopte la politique.

### **Comité exécutif**

Le Comité exécutif, après consultation de la Commission des études, autorise la signature des projets d'ententes internationales recommandés par la direction générale et/ou la direction des études.

### **Commission des études**

La Commission des études analyse et recommande pour adoption, au Conseil d'administration, les amendements à la Politique et les grilles de cours liées à l'international. Elle est également consultée sur tout projet pédagogique avec des pays étrangers.

### **Direction générale**

La direction générale soutient la mise en œuvre de la politique, procède à la signature de certaines ententes ou conventions cadres de collaboration et assure le respect des champs de compétence de chacune des instances, directions et services au regard de la politique.

### **Direction des études (DÉ)**

De façon générale, la DÉ assume les responsabilités suivantes :

- diffusion, gestion et mise en œuvre de la présente politique et des règles qui en découlent, en collaboration avec les différents acteurs selon les attributions de chacun et les ressources qui leur sont imparties;
- négociation et signature de conventions-cadres, protocoles et ententes avec les partenaires internationaux pour tout ce qui touche à la formation, à l'enseignement et à l'apprentissage;
- décision du bien-fondé des projets et autorisation des libérations requises pour les voyages culturels et pédagogiques organisés par les départements et les professeurs;
- gestion des demandes de financement auprès des divers organismes subventionnaires tels Cégep international et le MELS; facilitation de l'accès aux programmes d'études du Collège pour les étudiants internationaux par la réalisation d'arrimages de compétences entre les programmes offerts au Collège et ceux offerts par les partenaires internationaux.
- gestion des allocations enseignantes générées par la venue d'étudiants et de stagiaires internationaux;
- gestion et suivi des dossiers académiques des étudiants et stagiaires internationaux;
- collaboration au recrutement, à l'accueil et à l'encadrement des étudiants internationaux;
- coordination des activités ayant trait au transfert de l'expertise du Collège vers des pays étrangers, incluant le développement de programmes et leur mise en œuvre;
- élaboration des règles et procédures relatives à la mise en œuvre de la Politique sur l'international.

## Départements

Sous la supervision de la direction des études, en lien avec les programmes réalisant des activités internationales auxquels ils sont rattachés, les départements :

- participent à l'élaboration et à la révision de la Politique sur l'international et des règles qui en découlent;
- collaborent au développement des grilles de cours dites internationales;
- participent, dans les limites de leurs champs de compétences disciplinaires, aux discussions en vue de l'établissement de conventions-cadres, protocoles et ententes avec les partenaires étrangers;
- réalisent les arrimages de compétences entre les programmes offerts au Collège et ceux offerts par les partenaires étrangers;
- participent, en collaboration avec la Direction des affaires étudiantes et communautaires, à certaines activités liées à l'accueil et à l'intégration des étudiants internationaux, de même qu'à la préparation des étudiants locaux pour la réalisation de voyages culturels, de séjours d'études ou de stages hors Québec;
- participent, en collaboration avec la direction des communications et des affaires corporatives, aux activités de recrutement des étudiants internationaux de même qu'à l'accueil des délégations étrangères.

### **Direction de la formation continue et des services aux entreprises (DFCSE) et Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)**

De façon générale, la DFCSE et les CCTT assument les responsabilités suivantes :

- veille et interventions en lien avec les opportunités visant le développement de projets internationaux.

De façon plus spécifique, la DFCSE assure la gestion du :

- développement et de la mise en œuvre, auprès de partenaires internationaux et de personnes immigrantes, d'activités visant l'actualisation des connaissances et des compétences.

### **Direction des affaires étudiantes et communautaires (DAÉC)**

De façon générale, la DAÉC assume les responsabilités suivantes :

- responsabilité de l'ensemble des activités liées à l'accueil et à l'intégration des étudiants internationaux;
- gestion des démarches afin d'obtenir les documents requis permettant aux étudiants internationaux de régulariser leur statut au Québec et de s'assurer qu'ils respectent le Règlement numéro 4 au regard des assurances;
- préparation des étudiants locaux et des accompagnateurs à la réalisation de séjours d'études et stages hors Québec;
- promotion, organisation et mise en œuvre de séjours culturels à l'étranger dans le cadre des activités en lien avec la vie étudiante et communautaire;
- sensibilisation de la communauté collégiale aux divers aspects de l'interculturalisme;
- intégration de la dimension internationale dans les activités en lien avec le secteur de la vie étudiante et communautaire;
- développement et consolidation d'activités parascolaires à caractère international;
- accompagnement permettant la prévention et la résolution de conflits interculturels;

- gestion de l'application informatique liée à l'accueil et à l'encadrement des étudiants internationaux;
- gestion et mise en œuvre de la *Politique d'encadrement des voyages de groupe et des délégations organisés à l'intention des étudiants* du collège;
- collaboration au recrutement des étudiants internationaux.

#### **Direction des communications et des affaires corporatives (DCAC)**

De façon générale, la DCAC assume les responsabilités suivantes :

- développement de diverses stratégies promotionnelles conduisant à la production du matériel requis en matière de représentation, d'information générale et de recrutement d'étudiants internationaux;
- diffusion de l'information relative aux divers projets et activités;
- responsabilité du recrutement des étudiants internationaux en collaboration avec la DÉ et la DAÉC;
- organisation de l'accueil des délégations étrangères en collaboration avec la DÉ et la DAÉC;
- soutien aux activités de communication publique reliées à la présence d'étudiants internationaux au Collège;
- support à la DFCSE pour la promotion de projets à l'international.

#### **Comité de l'international**

Par son rôle conseil auprès de la direction des études, le Comité de l'international collabore à l'harmonisation des pratiques inhérentes aux différents axes d'intervention du Collège en lien avec les activités internationales.

### **7.0 ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION DE LA POLITIQUE**

La présente politique entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil d'administration.

La présente politique sera révisée tous les cinq ans à compter de l'année de son entrée en vigueur. Elle pourra être amendée au besoin.

## ANNEXE 1

### DÉFINITIONS

#### **Accueil et intégration des étudiants internationaux**

Ensemble des activités favorisant l'intégration des étudiants internationaux à l'institution d'enseignement et à la culture québécoise.

#### **Développement international (coopération)**

Ensemble des activités d'accompagnement et d'assistance menées par le biais de projets auprès de pays en voie de développement et ayant pour but la transmission de connaissances et de savoir-faire, le partage d'expertises, l'assistance technique, etc.

#### **Internationalisation de la formation**

Dans une perspective mondiale et citoyenne, l'internationalisation de la formation se veut un processus d'intégration des dimensions internationales et interculturelles dans l'enseignement et la recherche. Il s'agit d'une valeur ajoutée à la formation, générant un ensemble vérifiable de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes.

#### **Mobilité étudiante**

Dans le cadre de la présente politique, la mobilité étudiante comprend les séjours d'études et les stages de toute nature, crédités ou non, les missions humanitaires, les voyages interculturels, culturels ou d'immersion, de même que la participation à des échanges étudiants. Les activités créditées s'appuient sur des ententes inter-institutionnelles ou font l'objet d'ententes spécifiques entre la direction des études et le ou les départements concernés.

#### **Mobilité enseignante et professionnelle**

Dans le cadre de la présente politique, la mobilité enseignante et professionnelle comprend les activités liées à la réalisation de séjours pédagogiques et de stages, à la participation à des échanges et à la réalisation de contrats ou mandats. Ces activités s'appuient habituellement sur des ententes inter-institutionnelles et font l'objet d'ententes spécifiques entre la direction des études et le ou les professeurs concernés.

#### **Recrutement d'étudiants internationaux**

Regroupe l'ensemble des activités visant l'inscription d'étudiants internationaux à un programme ou à des cours offerts au Cégep.